
**Présentation de l'Action
du Gouvernement dans le Domaine du Développement Social**

SOMMAIRE

- I INTRODUCTION
- II BILAN ET FEUILLE DE ROUTE 2006-2007
 - A. BILAN DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT A FIN 2005
 - B. PLAN D'ACTION 2006
 - C. ACTIONS MAJEURES A CONDUIRE EN 2007
- III. PERSPECTIVES A MOYEN TERME

I. INTRODUCTION

Le développement social, par la nature même de ses objectifs et de ses interventions, constitue une politique sociale transversale, au confluent de plusieurs politiques publiques, associant également des actions gouvernementales et non gouvernementales ainsi que de multiples acteurs institutionnels et civils.

Dans ce cadre précis, l'action du Gouvernement en matière de dynamisation compétitive de l'économie nationale, de renforcement des infrastructures et de lancement des grands chantiers ne manquera pas de produire, à moyenne échéance, des effets bénéfiques en termes d'emploi, d'amélioration des conditions de vie des citoyens et, donc, de progrès social global de la Nation.

Par ailleurs, le développement social lui-même ne constitue qu'une composante, certes essentielle, du développement humain. Or, la création du Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, en juin 2004 et, surtout, l'avènement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain en mai 2005 ont apporté un changement majeur de paradigme en matière d'action publique dans le champ social.

Ces deux initiatives puisent leur fondement de l'ampleur des déficits à combler en matière de développement social, eu égard aux demandes pressantes des populations démunies, vulnérables et marginalisées, auxquelles les pouvoirs publics doivent donner satisfaction, à terme et à moyen terme, à travers des programmes spécifiques répondant immédiatement à ces demandes.

A. Situation du développement social en 2002 et engagements du gouvernement

Au Maroc, la décennie 90 a vu l'élaboration puis la mise en œuvre de la première stratégie spécifique de développement social (SDS) du gouvernement, comportant des politiques et des programmes publics explicites de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, de réduction des disparités sociales et de rattrapage du retard de développement du monde rural. Cela en conséquence des déficits sociaux et des grandes disparités entre villes et campagnes, entre régions et à l'intérieur des régions, entre groupes sociaux et, enfin, entre genres, malgré les réformes sociales majeures en matière d'éducation, de santé, de services de base, de logement, d'emploi, de l'importance des investissements publics. La plupart de ces programmes se prolongent encore aujourd'hui et ont pour horizon 2007 ou 2010 (notamment le PAGER, le PERG et le PNCRR).

A côté de l'action gouvernementale, la décennie 90 a connu aussi l'essor et le dynamisme des associations de la société civile et des associations communautaires, investissant le champ de la solidarité et s'affirmant comme

acteurs à part entière du développement, notamment à travers de nombreuses initiatives de développement local.

Face à cette situation, le gouvernement a pris les engagements suivants :

- une nouvelle hiérarchisation des priorités et
- une dynamisation du rendement des services publics afin de réduire les déficits sociaux.

B. Les objectifs stratégiques de l'action sociale à fin 2005

Les objectifs de l'action sociale du gouvernement à fin 2005 ont consisté globalement dans l'adoption d'une politique de proximité visant à combattre la marginalisation et la pauvreté et attentive aux préoccupations et aux besoins des catégories vulnérables de la population. Ils se proposent également de doter les populations concernées par cette action des équipements et des services propres à préserver leur dignité et à leur assurer une vie décente.

Il s'est agit, en effet, d'accélérer la cadence des réalisations des programmes en cours (PAGER, PERG, PNCRR), de mettre en place de nouveaux dispositifs de lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité, notamment à travers le soutien aux actions de développement local et, surtout, de drainer la meilleure efficacité possible des politiques publiques concourant au développement social global.

C'est en ce sens que la création du Ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, dans le cadre d'un nouveau pôle social (composé, outre du ministère, du Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, l'Enfance et aux Personnes handicapées, de l'Entraide nationale et de l'Agence de Développement social), est venue objectiver cette efficacité par la rationalisation et la coordination des actions de l'Etat dans le domaine du développement social.

Les missions spécifiques confiées à ce pôle visent à :

- promouvoir le développement social global
- lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- répondre aux besoins spécifiques des catégories sociales fragiles et défavorisées
- favoriser et renforcer la solidarité, la participation et le partenariat afin de renforcer la synergie des acteurs du développement social et de renforcer le lien social

II. BILAN A FIN 2005 ET FEUILLE DE ROUTE 2006-2007

A. BILAN DE L'ACTION DU GOUVERNEMENT A FIN 2005

Ce bilan s'articule autour des 5 rubriques telles qu'elles ont déjà été présentées dans le document du gouvernement "Les grands chantiers du Maroc". Toutefois, dans un souci d'actualisation et de clarification, ces rubriques vont être plus nettement contextualisées.

1. Programme Social de Proximité

1.1. Programme d'appui aux associations oeuvrant dans les domaines du développement social et de la lutte contre la pauvreté

Ce programme qui rentre dans le cadre des efforts engagés par le Gouvernement pour renforcer le partenariat avec les ONG et les impliquer dans les chantiers les plus urgents du développement social a concerné les services sociaux de base, l'éducation et la formation, la santé, les activités génératrices de revenus, l'intégration de la femme au développement, la promotion de la solidarité, le sport et la culture.

En 2003, les projets de 90 associations ont été appuyés pour un montant de 22.030.000 DH.

1.2. Programme social de proximité 2004-2005

Le regroupement et la mise en cohérence des actions du pôle social visaient non seulement une meilleure synergie et une meilleure harmonisation territoriale des interventions, mais aussi l'harmonisation des procédures utilisées par le Ministère et les établissements publics sous tutelle. Cette démarche a abouti à l'élaboration du programme social de proximité lancé en décembre 2004.

Ce programme social de proximité :

- vise à répondre à des besoins spécifiques exprimés par les populations locales ;
- favorise la participation des citoyens et le partenariat et renforce la démocratie locale ;
- repose sur des projets de développement local visant :
 - le bien-être des citoyens (infrastructures de base, services sociaux de base, animation socioculturelle des quartiers...),
 - la prise en charge des personnes en situation difficile,
 - le développement socio-économique local (formation - alphabétisation - activités génératrices de revenus, micro-crédit...).

Le programme social de proximité 2004-2005, auquel ont contribué le Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes handicapées, l'Entraide nationale et l'Agence de Développement social, comporte **1 815 projets de développement social**, couvrant l'ensemble du territoire. Ces projets sont réalisés avec la participation de près de 2 000 associations, selon une démarche participative, partenariale et de proximité.

Programme social de proximité 2004-2005

	Nombre de projets	Budget
• Ministère du Développement social de la Famille et de la Solidarité	183	44 MDH
• Secrétariat d'Etat à la Famille à l'Enfance et aux Personnes handicapées	186	19 MDH
• Agence de Développement social	1 044	137 MDH
• Entraide nationale	402	121 MDH
Total	1 815	321 MDH*

* Cette enveloppe budgétaire ne représente que la part du Pôle social dans le financement de ces projets, elle ne tient pas compte des apports des autres partenaires.

Les partenaires de ce programme sont :

- les associations locales et coopératives (environ 2000)
- les organismes de coopération bilatérale et multilatérale
- les départements ministériels
- les collectivités territoriales
- les établissements publics
- les entreprises privées

Répartition des projets par région

Région	Ministère	Secrétariat D'Etat	EN	ADS	Total	Coût
Oued Ed-Dahab-Lagouira	1	0	0	9	10	4.375.153
Laayoune-Boujdour Sakia Elhamra	5	5	6	50	66	10.016.847
Guelmim-Smara	7	11	9	57	84	14.701.227
Sous-Massa-Draa	10	8	18	195	231	38.636.131
Gharb-Chrarda-Béni Hssen	7	1	11	99	118	14.542.183
Chaouia-Ourdigha	5	4	7	22	38	5.031.585
Marrakech-Tensift-El Haouz	10	11	22	142	185	20.175.998
Oriental	14	13	5	121	153	20.624.669
Grand Casablanca	21	52	9	3	85	13.820.445
Rabat-Salé-Zemmour-Zaërs	39	41	8	23	111	21.549.150
Doukkala-Abda	12	3	2	13	30	6.097.800
Tadla-Azilal	6	2	15	92	115	13.364.462
Meknès-Tafilalet	15	11	28	95	149	27.278.117
Fès-Boulemane	7	7	4	33	51	6.208.230
Al Hoceima-Taza-Taounate	17	2	31	70	120	14.091.939
Tanger-Tétouan	7	15	27	20	69	12.640.887
TOTAL	183	186	202	1044	1615*	248.493.143

* Ne sont pas incluses dans ce tableau les subventions de l'Entraide nationale aux associations de bienfaisance.

Répartition des projets par domaine d'intervention

Domaine	Ministère	SE	ADS	EN	Total
Infrastructures sociales de base	39		682	73	794
Insertion de la jeunesse	13				13
Protection de l'enfance	8	21		12	41
Promotion de la condition de la femme	8	35			43
Promotion de la famille	1	65			66
Insertion des personnes handicapées	3	65			68
Promotion de l'emploi et aide à l'insertion professionnelle	6		38	116	160
Auto-développement et activités génératrices de revenu	57		201		258
Renforcement des capacités des acteurs du développement social	15		33		48
Amélioration de la qualité de vie	20		87		107
Assistance sociale	3				3
Projets intégrés	10		3	1	14
Centres de bienfaisance				200	200
TOTAL	183	186	1044*	402	1815

* 400 projets concernent la réfection et l'équipement de salles de classe ainsi que la formation dans 400 communes rurales, en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale.

1.3. Programme Social de Proximité 2005-2006

Tout en assurant le suivi du Programme Social de Proximité lancé en 2004, le Pôle social a lancé le Programme social de Proximité 2005/2006 qui a concerné **1360 projets répartis** sur l'ensemble du Royaume et portés par 1360 associations.

Programme social de proximité 2005-2006

	Nombre de projets	Budget
• Ministère du Développement social de la Famille et de la Solidarité	205	40,7 MDH
• Secrétariat d'Etat à la Famille à l'Enfance et aux Personnes handicapées	365	26,3 MDH
• Agence de Développement social	700*	135,0 MDH
• Entraide nationale	100	19,1 MDH
Total	1 360	221,1 MDH**

* Dont 500 associations de bienfaisance.

** L'enveloppe budgétaire allouée ne représente que la part du Pôle social dans le financement total de ces projets.

Le Programme Social de Proximité 2005/2006 s'est caractérisé par un ensemble d'innovations par rapport à 2004-2005 notamment par :

- le lancement d'un appel à projet par voie de presse ;
- la couverture de toutes les préfectures et provinces ;
- un souci d'équilibre entre le milieu urbain et le milieu rural, ainsi que dans les domaines d'intervention (infrastructures de base, activités génératrices de revenus, formation...)
- l'allocation de 10% du montant du financement aux frais de fonctionnement du projet ;
- l'audit systématique de chaque projet auquel est alloué une enveloppe financière.

2. Lutte contre la précarité et protection des groupes sociaux fragiles

2.1. Institutions de Bienfaisance

Institutions de Bienfaisance

Centres	2003	2004	2005
- Nombre	401	493	597
- Bénéficiaires	40 229	46 500	51 595

Parallèlement à l'extension des institutions de bienfaisance, l'Entraide Nationale a entrepris :

* la mise en œuvre du programme de mise à niveau, d'aménagement et d'équipement des centres sociaux pour lequel une enveloppe globale de l'ordre de 59 millions de DH (29 MDH pour l'équipement et 30 MDH pour l'aménagement) a été investie) a été consacrée en 2003.

* l'élaboration du projet du statut type des centres de bienfaisance, des manuels de procédures de gestion, l'élaboration de la charte d'éthique relative à la bienfaisance et la création des fédérations provinciales et régionales des associations de bienfaisance.

En matière de subventions aux ONG agissant dans le domaine social, l'enveloppe des subventions a été augmentée en conséquence (30.000.000 DH en 2003 à 71.755.000 DH en 2005).

Durant l'année 2005, un plan de mise à niveau des associations de bienfaisance a été engagé visant la réorganisation des modes de gestion et de fonctionnement de ces institutions.

Ces actions se sont articulées autour des programmes suivants :

- standardisation des statuts des associations de bienfaisance ;
- unification des règlements intérieurs des institutions de bienfaisance ;
- normalisation des modes de gestion et de fonctionnement et édition de manuels et de documents de travail.

Dans ce contexte, il a été procédé à l'audit de 250 associations en 2005, compte tenu du fait que les associations de bienfaisance ont bénéficié, au cours de cet exercice, de subventions directes qui se sont élevées à 71 755 000 DH.

Par ailleurs, et conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi que Dieu l'assiste, un projet de loi (loi 14/05), concernant les conditions d'ouverture et de gestion des institutions de protection sociale a été préparé et soumis au Parlement. Ce projet a été adopté à l'unanimité par la Chambre des Conseillers à la fin la session d'automne 2005.

Dans le souci d'améliorer la qualité des services et prestations des associations de bienfaisance, une enquête nationale a été menée pour déterminer leurs besoins en ressources humaines et matérielles, ainsi qu'en termes de qualification et de professionnalisation. Les résultats de cette enquête ont montré que 75% de ces associations fonctionnent normalement, alors que les autres nécessitent une action de mise à niveau urgente.

Tenant compte des besoins de ces institutions en qualification, le Ministère du Développement social a procédé à l'organisation de sessions de formation au profit de 150 associations de bienfaisance. Cette action de formation est d'autant plus importante que la plupart des institutions de bienfaisance connaissent un déficit important en ressources humaines, notamment en milieu rural. Pour pallier cette situation, le Ministère a mis à la disposition des associations de bienfaisance plus de 670 agents de l'Entraide nationale occupant actuellement les fonctions de directeurs, économes, éducateurs...

2.2. Club pour personnes âgées

Ce programme avait pour objectifs de créer un environnement socioculturel approprié favorable au bien-être des personnes âgées ;

En 2003, la création de 4 clubs a été lancée à Marrakech, Kheisset, Larache et à Fès pour une enveloppe globale de 1.467.200 DH. Les clubs de Marrakech et Kheisset sont opérationnels, ceux de Larache et de Fès sont en cours de finalisation.

2.3. Appui aux personnes handicapées

L'appui aux personnes handicapées sans ressources à travers les 147 associations a mobilisé 7.600.000.DH. L'aménagement et l'équipement des centres sociaux ont été renforcés. Ainsi, une enveloppe de l'ordre de 15millions de DH a été allouée à l'équipement et 20 millions de DH à l'aménagement.

2.4. Lutte contre la mendicité

Ce programme a pour principal objectif la mise en place d'une politique volontariste de lutte contre la mendicité sous toutes ses formes, à travers une approche globale basée sur la prévention et la réinsertion de la mendicité de subsistance ainsi que la répression de l'exploitation des enfants et des personnes handicapées.

Ce programme, qui a d'abord été entrepris en tant que projet pilote dans les wilayas de Casablanca et Rabat, s'est articulé autour de 4 priorités :

- la lutte contre la mendicité professionnelle.
- la lutte contre l'exploitation des enfants et des handicapés dans le cadre de la mendicité ;
- la mise à niveau des centres sociaux d'hébergement et d'accueil ;
- l'insertion des personnes qui s'adonnent à la mendicité, au moyen d'activités génératrices de revenu.

La phase pilote de ce programme est réalisée en partenariat entre le Ministère du Développement social, la Wilaya Rabat-Salé-Zemmours-Zaers, la Région du grand Casablanca, l'Entraide nationale, les collectivités locales et les associations.

Dans ce cadre, il a été notamment procédé à la mise à niveau et à la requalification du Centre de Tit Mellil (Casablanca) et au financement de 37 projets générateurs de revenus au profit de personnes qui s'adonnaient à la mendicité. Le Ministère a alloué une enveloppe d'un montant total de 6 653 000DH au titre de 2004-2005.

3. Lutte contre la pauvreté et Activités génératrices de revenus

3.1. Programme de lutte contre la pauvreté en milieu urbain et périurbain

Sur la base de l'évaluation de la première phase (1998-2001) qui avait couvert Marrakech, Tanger et Ben M'sick, ce programme a été reconduit et étendu à Larache et Médiouna en 2003 et 2004. Cette deuxième phase qui a été bâtie sur l'expérience de la phase pilote, visait à en consolider les acquis à travers :

- le renforcement et l'institutionnalisation des structures de concertation et de coordination locales (comités de pilotage communaux) ;

- la construction d'un cadre de référence visant la réappropriation effective, par les acteurs locaux, de l'approche partenariale développée et testée lors de la phase pilote ;
- la mise en œuvre de projets opérationnels de proximité ;
- le renforcement des capacités et des compétences des acteurs locaux du développement.

Les axes d'intervention ont été réorientés vers :

- les activités génératrices de revenu ;
- la formation qualifiante ;
- l'intégration sociale des groupes vulnérables.

Le budget alloué à cette 2^{ème} phase se répartit ainsi :

- Ministère : 600 000 \$US.
- PNUD : 400 000 \$US.
- Région Tanger Tétouan : 50 000 \$US.

Les principales réalisations dans ce domaine ont concerné :

- Les outils de mise en œuvre du programme élaborés et validés ;
- Les comités de pilotage communaux consolidés et plans d'action locaux élaborés et adoptés dans les sites du programme ;
- 180 cadres associatifs et 120 élus ont bénéficié du cycle de formation "Maîtrise des savoir-faire pour la réduction de la pauvreté" ;
- 50 projets opérationnels mis en œuvre.

3.2. Projet d'appui à l'amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et à la gestion de l'arganeraie dans le sud-ouest marocain

Ce projet, dont la mise en œuvre s'étale sur 5 ans, dispose d'une enveloppe budgétaire de 12 000 000 € dont l'Union européenne finance la moitié, l'Agence de Développement social contribue avec 4 200 000 €, le reste étant pris en charge par la population. L'Agence de Développement social est chargée de l'exécution et du pilotage de ce projet qui est réalisé en partenariat avec d'autres établissements tels que les Eaux et Forêts, le Ministère de l'Intérieur, l'ODCO.

Ce projet est réalisé dans six provinces : Agadir Idaoutanan, Inezgane Ait Melloul, Chtouka Ait Baha, Tiznit, Taroudannt et Essaouira. L'année 2004 constitue l'année de démarrage effectif du programme Arganier. Les activités s'articuleront autour de :

- la mobilisation des partenaires et des bénéficiaires autour du programme ;
- l'amélioration des techniques d'extraction au niveau des coopératives identifiées durant la phase pilote ;
- la connaissance du marché de l'huile d'argan ;
- l'engagement de la recherche du marché international.

3.3. Programme du Tourisme rural

Il s'agit d'un programme franco-marocain expérimental de co-développement, d'une durée de 24 mois et un coût total estimé à 1 470 000 €, dont plus du tiers est financé par l'Union européenne à travers l'Agence Française de Développement (AFD). Ce programme vise notamment à contribuer au développement local des régions d'origine des Marocains Résidents à l'Etranger et à stabiliser l'émigration en provenance de cette région.

Le programme du tourisme rural contribue à :

- améliorer la situation sociale des populations vulnérables dans les communautés impliquées, bénéficiaires du programme
- asseoir une politique de développement global et intégré qui vise à fixer les populations sur place par des activités qui leur procurent des revenus
- favoriser les activités touristiques locales par des actions d'appui, par la formation de guides locaux, par la sensibilisation de la population sur les bénéfices qu'elle peut tirer du tourisme rural
- aider à mettre en place des mécanismes de pérennisation au niveau national tels que le développement d'un label de qualité, la création de structures d'appuis à la commercialisation, la formation...

3.4. Fonds Régional de la Promotion de l'Emploi (FREPE)

Initié par l'Agence de Développement Social, en partenariat avec le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, la région Marrakech Tensift Al Haouz et le PNUD, ce programme a pour objectif la promotion de l'emploi à travers la promotion des activités génératrices de revenus. Ce programme, qui a démarré en 2004, s'étale sur 3ans et dispose d'un budget de 24 millions de dirhams.

3.5. Programme d'insertion, d'alphabétisation et de formation des jeunes sans qualification (PIAFI)

Ce programme pilote a été lancé en 2005 à Casablanca dans les préfectures de Sidi Othmane, Sidi Bernoussi Moulay Rachid.

Il vise :

- la lutte contre l'exclusion sociale des jeunes des quartiers défavorisés,
- l'insertion des jeunes au moyen de formations qualifiantes susceptibles d'améliorer leurs chances d'accès à l'emploi,
- la prévention de la déscolarisation,
- l'alphabétisation des jeunes adultes.

Ce programme, qui cible 2.000 jeunes pour une enveloppe globale de 21.500.000 DH au titre des exercices 2005-2006, est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre le Ministère du Développement social, le Secrétariat d'Etat chargé de la Formation professionnelle, le Secrétariat d'Etat chargé de la Lutte contre l'Analphabétisme et l'Education non formelle et le Ministère de l'Education nationale.

4. Amélioration de l'accès aux infrastructures et services sociaux

4.1. Centres de formation / Apprentissage

Centre de Formation - Education de l'Entraide Nationale

Centres et Bénéficiaires	2003	2004	2005
Centres de formation - apprentissage			
- Nombre	730	765	888
- Bénéficiaires	50077	69657	74328
Centres de Préscolaire			
- Nombre	217	252	288
- Bénéficiaires	9124	10405	12536
Alphabétisation Bénéficiaires	31916	40293	41556

- Les centres de formation/insertion, et les centres d'Initiation Professionnelle dispensent une formation de deux ou trois métiers aux jeunes déscolarisés, qui n'ont pu obtenir le niveau scolaire requis pour intégrer le monde de l'apprentissage. Ces centres sont aujourd'hui au nombre de 888. Le nombre total des bénéficiaires a atteint 74328 fin 2005.
- **En ce qui concerne l'action d'alphabétisation**, l'Entraide nationale, a mis en œuvre un premier programme sectoriel qui s'adresse aux jeunes filles et aux femmes. Parallèlement, un programme général est axé sur l'alphabétisation des autres catégories sociales.
Ainsi en 2005, il a été procédé à la formation de 41.556 lauréats au sein de ces institutions sociales, dont 19.103 bénéficiaires du programme féminin et 22.453 bénéficiaires du programme général.

4.2. Soutien à la scolarisation

Cette opération menée en partenariat avec la Fondation Mohammed V pour la solidarité, la Fondation Mohammed VI pour les œuvres sociales de l'éducation et de la formation, le Ministère de l'Education nationale et un collectif d'associations a pour objectifs :

- l'encouragement de la scolarisation des enfants des familles nécessiteuses ;
- la lutte contre l'abandon scolaire.

Elle a bénéficié en 2004 à 230.000 enfants de la première année du primaire qui ont reçu des kits scolaires, 100.000 de la même catégorie qui ont reçu des cartables et à 35.000 jeunes filles rurales de la première année du collège qui ont reçu des kits scolaires. Le Ministère a contribué à cette opération avec une enveloppe de 6.700.000 DH.

Au titre de l'année 2005, l'action de solidarité envers les écoliers nécessiteux a permis la distribution à plus de 234.000 élèves, de plus d'1 million de livres et 130.000 cartables, pour une enveloppe budgétaire globale de 13 millions de

dirhams, dont 6 millions de dirhams comme contribution du Ministère du Développement social.

4.3. Crèches

Mis en place sous le slogan "une crèche, une commune", ce programme vise à :

- permettre aux enfants de grandir dans un climat sain,
- préparer les enfants à la vie scolaire, en renforçant leurs capacités précognitives,
- faciliter les conditions de travail des femmes.

Réalisé en partenariat entre la Ligue marocaine de Protection de l'Enfance, les Ministères de l'Intérieur, du Développement social, des Habous et des Affaires islamiques, de l'Education nationale, le Secrétariat d'Etat chargé de la Formation professionnelle, l'Entraide nationale et les collectivités locales), ce programme bénéficie d'une subvention du Ministère du Développement social de 5 millions de dirhams au titre des exercices 2005-2007.

4.4. Maîtrise d'Ouvrage social

Dans le cadre de l'accompagnement social des programmes de lutte contre l'habitat insalubre (programme *Villes sans bidonvilles*), l'Agence de Développement social, en partenariat avec le Ministère de l'Habitat et de l'urbanisme ainsi que de ses organismes sous tutelle, a exécuté un programme pilote visant à améliorer les conditions de vie et les processus de transfert des ménages concernés, en concertation étroite et en proximité immédiate avec ces derniers.

Trois projets s'inscrivent dans cette démarche de maîtrise d'ouvrage social (MOS) :

- Projet de résorption du bidonville de Sidi Abderrahmane (2 500 ménages) à Casablanca ; cette action est menée en partenariat avec le Holding Al Omrane.
- Projet de relogement de Douar al Kora (2200 ménages) à Rabat, en partenariat avec la société Diar Al Mansour, filiale de la CDG. L'année 2005 a vu la fin de la première convention de deux ans et son renouvellement pour 18 mois.
- Projet de relogement de Guich l'Oudaya (1020 ménages) à Témara. Cette opération est également menée en partenariat avec la société Diar Al Mansour. Elle s'achèvera fin février 2005.

Le Ministère du Développement social a engagé un partenariat étroit avec le département de l'Habitat et de l'Urbanisme en vue de généraliser les opérations de maîtrise d'ouvrage social et d'accompagnement social à l'ensemble du programme *Villes sans bidonvilles*.

4.5. Dar Al Mouwaten

Partant de la nécessité de la mise à niveau sociale des quartiers défavorisés, et des besoins des populations en matière d'écoute, d'orientation, d'accompagnement et de médiation sociale, du besoin des associations en espaces de travail, le Ministère a conçu une nouvelle structure sociale polyvalente qui assure les fonctions suivantes :

- centre social multifonctionnel offrant des prestations sociales variées et développant des activités en adéquation avec les besoins des habitants ;
- structure de développement social facilitant la réalisation de projets de proximité et accompagnant les initiatives locales ;
- espace de solidarité ;
- espace associatif permettant aux associations locales de développer leurs activités et de participer à la mise à niveau social du quartier ou du douar.

La création et la gestion des maisons du citoyen est initiée dans le cadre de conventions avec l'Entraide Nationale, les autorités locales, les collectivités territoriales, le tissu associatif et le secteur privé.

Initiant l'édification d'unités prévues dans les villes de Rabat, Témara, Fès, El Hajeb, Safi, Marrakech, Laâyoune, Boujdour, Dakhla, Tanger, Mohamédia, Skhirat, Essmara, Ifrane), les première *Dar Al Mouwaten* ont été inaugurées à Sidi Moumen à Casablanca, Guelmim et Chichaoua.

4.6. Amélioration des conditions de vie des quartiers défavorisés

Certains quartiers ont besoin d'une réhabilitation sociale urgente dans l'attente de leur prise en charge par les programmes de résorption de l'habitat insalubre. En 2004, le Ministère a initié une expérience pilote de réhabilitation sociale de deux de ces quartiers : Sidi Taybi à Kénitra et El Karia à Sidi Bennour. Le programme d'intervention dans ces quartiers, qui a été élaboré sur la base des besoins exprimés par les populations à travers des enquêtes, se compose des axes suivants :

- constitution d'un tissu associatif qui porte les projets à réaliser ;
- infrastructures de base ;
- équipements socio éducatifs ;
- amélioration des conditions de vie ;
- opportunités de génération d'emplois et de revenus.

Le budget alloué à cette expérience pilote est de 2.000.000 DH pour 9 projets.

5. Renforcement des capacités

5.1. Appui aux acteurs locaux de développement

Ce programme a consisté à apporter un double appui au tissu associatif. En effet, outre le soutien financier accordé aux associations dans le cadre du Programme social de Proximité, le Ministère du Développement social contribue au renforcement des capacités du tissu associatif.

- Dans ce cadre, le Ministère a élaboré un *Guide de l'Associatif* qui constitue un véritable manuel d'organisation, de gestion et de viabilité des associations.

Sur le plan de la formation, l'Agence de Développement social a organisé un ensemble de rencontres régionales, provinciales et locales dans une optique de sensibilisation à l'action de l'agence, à ses moyens et procédures, et de mobilisation des acteurs locaux. Elle a également organisé des ateliers

thématiques dans le cadre de l'échange d'information et de la capitalisation des expériences. C'est le cas du "Premier Forum des Partenaires de l'ADS" auquel ont participé plus de 500 représentants d'acteurs de développement à l'échelle nationale.

- Durant l'année 2005, l'Agence de Développement social a animé **139 rencontres** dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs locaux de développement. Ces rencontres ont connu la participation de plus de 4500 associations bénéficiaires.
- Conscient de l'importance du rôle, aujourd'hui essentiel en termes de développement local, des associations, et afin de donner son véritable sens au partenariat Etat/ONG, le Ministère du Développement social a lancé en 2005 un plan d'audit des projets subventionnés depuis 2000. Ce plan, dont l'enveloppe budgétaire est de 1,7 million de DH, sera l'occasion d'évaluer l'impact de ce partenariat sur les conditions de vie des populations cibles.
- Conscient de l'importance du rôle des travailleurs sociaux dans la mise en œuvre des initiatives de développement local, le Ministère du Développement social a organisé en 2005 un colloque national sur les métiers du travail social, l'objectif étant, d'une part, de recenser les besoins en animation et en action sociales, en relation avec les objectifs de l'Initiative Nationale de Développement Humain et, d'autre part, d'asseoir les fondements d'un schéma national du travail social. L'élaboration de ce schéma national est une composante du plan d'action 2006 du ministère.

Appui au tissu associatif

Forums associatifs	139 (au profit de 4 500 associations)
Guide de l'Associatif	
- supports écrits	5 000 exemplaires
- CD ROM	5 000 exemplaires

5.2. Renforcement des capacités du pôle social

La gestion des ressources humaines et le renforcement de leurs capacités constituent une préoccupation majeure du Ministère du Développement social. A cet égard, en perspective du nouvel organigramme en cours d'adoption, un plan de formation et de formation continue a été élaboré dès 2004 et renforcé en 2005-2006. Il s'agit d'un programme de formation des différentes catégories de personnel du ministère et des établissements publics sous sa tutelle, dans les domaines de la gestion axée sur les résultats.

A cet effet, pour l'année 2005, l'ensemble des institutions du Pôle social a consacré une enveloppe budgétaire de l'ordre de 3 177 999 DH. Cet effort vise trois objectifs :

- pour le Ministère : la restructuration administrative autour du projet de nouvel organigramme.
- pour l'Agence de Développement social : l'extension du réseau de coordinations régionales de l'Agence de Développement social (5 nouvelles coordinations en 2005).
- pour l'Entraide nationale : mise à niveau et modernisation de l'institution, consistant essentiellement dans un programme intégré de formation/spécialisation des délégations de l'Entraide nationale.

6. Contribution au processus de préparation de l'INDH

En collaboration étroite avec le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Finances, le Secrétariat d'Etat au Développement rural et avec les autres départements concernés, la contribution du Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité à la préparation de la plateforme de mise en œuvre de l'INDH a consisté dans les aspects suivants :

- Définition des programmes prioritaires :
 - Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural
 - Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain
 - Programme de lutte contre la précarité
 - Programme transversal
- Définition des organes de gouvernance aux niveaux local, provincial et préfectoral, régional et central ; Observatoire National du développement humain.
- Identification des besoins en ingénierie sociale à tous les niveaux.
- Définition des modalités de financement, du cadrage budgétaire, des procédures spécifiques de mise en place des crédits ainsi que l'exécution et du contrôle des dépenses.

Cette plate-forme, validée par le gouvernement, a été présentée par le Premier Ministre à Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, le 20 août 2005.

B. PLAN D'ACTION 2006

Le plan d'action du Ministère pour l'année 2006 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'INDH d'une part, et dans le droit fil de la réflexion et de la planification stratégiques sur sa contribution spécifique à cette initiative d'autre part.

Dans ce cadre, le Ministère a retenu 3 axes d'intervention prioritaires qui constituent la contribution technique du Ministère à l'INDH et qui concernent des volets cruciaux que Sa Majesté le Roi, que Dieu l'assiste, a mis en exergue dans son discours du 18 mai 2005 :

- le renforcement des capacités des acteurs locaux du développement et l'appui institutionnel,
- la formation des travailleurs sociaux,
- le développement de l'ingénierie sociale.

En plus de ces axes prioritaires, le département a retenu les 5 axes classiques d'intervention sociale :

- l'élargissement de l'accès aux infrastructures et aux services sociaux ;
- le développement des activités génératrices des revenus (AGR) ;
- la prévention de l'exclusion et le renforcement du lien social ;
- la lutte la précarité et la protection des groupes sociaux fragiles ;
- le renforcement des capacités du Pôle social.

PLAN D'ACTION 2006

1. Renforcement des capacités des acteurs locaux du développement et appui institutionnel
 2. Formation des travailleurs sociaux
 3. Développement de l'ingénierie sociale
 4. Elargissement de l'accès aux infrastructures et aux services sociaux
 5. Développement des activités génératrices des revenus (AGR)
 6. Prévention de l'exclusion et renforcement du lien social
 7. Lutte contre la précarité et protection des groupes sociaux fragiles
 8. Renforcement des capacités du Pôle social
-

1. Renforcement des capacités et appui institutionnel

Cet axe d'intervention se décline en 2 rubriques :

a. Renforcement des capacités des acteurs locaux de développement

Les actions projetées comportent :

- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'appui aux associations visant la professionnalisation de leurs acteurs, ainsi que la promotion et la coordination de réseaux et d'échanges associatifs ;

- l'organisation de 40 forums de développement au profit de près de 8000 associations ;
- la diffusion du *Guide de l'Associatif* élaboré par le Ministère en 40 000 exemplaires sous forme écrite et 40 000 CD-ROM ;
- la diffusion d'un programme radiophonique quotidien *Le rendez-vous associatif* dédié à l'information, à la formation et à la mobilisation des associations ;
- le soutien financier aux projets portés par les acteurs locaux du développement que ce soit dans le cadre de l'INDH ou dans le cadre du programme social de proximité ;
- le suivi et l'évaluation des projets de développement local en cours, notamment ceux du programme social de proximité 2004-2005 et 2005-2006 ;
- l'audit des 648 projets financés entre 2000 et 2004 ;
- la formation-action des associations porteuses de projets au profit de près de 400 associations partenaires du Ministère, en veillant en particulier au transfert et à l'échange de compétences, d'expériences et d'expertises.

b. Appui institutionnel

Dans ce volet particulier, trois actions sont programmées :

- l'appui technique aux comités locaux de l'INDH au moyen de la *Boîte à outils* du développement social, comportant actuellement 30 outils d'intervention sociale ;
- l'encadrement et la réalisation par l'Agence de Développement social de 100 diagnostics territoriaux participatifs dans le cadre de sa contribution à l'INDH ;
- l'appui à la mise en œuvre de 90 projets locaux par l'Agence de Développement social ;
- l'appui au processus d'Agenda 21 dans les provinces du Sud, en partenariat avec le Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement, le PNUD et l'Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des provinces du Sud du Royaume.

2. Formation des travailleurs sociaux

Cet axe d'intervention compte 6 actions complémentaires :

- l'élaboration du schéma national des métiers du travail social définissant les profils des travailleurs sociaux (agents de développement, assistants sociaux, médiateurs sociaux, animateurs sociaux, éducateurs...) ainsi que les besoins du pays dans ce domaine ;
- le développement des référentiels des métiers et des curricula en concertation avec les départements concernés, l'université et les institutions de formation publics et privés ;
- le renforcement des capacités de formation de l'Institut national de l'Action sociale (INAS) ;
- la participation à la création de l'institut de formation des agents de développement (IFAD) ;
- la préparation de propositions de statuts concernant les différents métiers du travail social ;

- la formation des agents des collectivités locales afin de rendre possible leur redéploiement au service de l'INDH et du développement social.

3. Ingénierie sociale

Ce domaine d'intervention qui concerne l'ingénierie proprement dite, l'évaluation et l'information sociales, comporte 6 actions :

- le développement de l'expertise en ingénierie sociale à travers les outils, les critères et les méthodes de conception des projets et des programmes en cours, la recherche-action opérationnelle, les enquêtes sur le terrain et l'audit social ;
- le développement de l'évaluation au moyen des critères et des indicateurs de suivi et d'impact social des projets et programmes ;
- le développement d'une approche prospective en matière de besoins sociaux, des différentes situations sociales catégorielles ou plus générales, pour mieux définir les réponses à leur apporter ;
- la mise en place de l'Observatoire social ;
- le développement d'études et de travaux de recherche sociale en partenariat avec les universités ;
- l'édition d'ouvrages techniques et pédagogiques : *La stratégie de développement social intégré* ; *Comprendre le développement humain* ; le management du développement social.

4. Elargissement de l'accès aux infrastructures et aux services sociaux

Dans cet axe d'intervention comme dans les suivants, il s'agit essentiellement de la poursuite d'actions à programmation pluriannuelle ainsi que d'actions nouvelles initiées en 2006. Ainsi en matière d'élargissement de l'accès aux différentes utilités sociales, six actions sont menées :

- poursuite et suivi des projets soutenus dans le cadre du Programme social de proximité 2004-2005 et 2005-2006 ;
- extension du réseau de *Dar Al Mouwaten* (Maison du Citoyen) : 25 structures seront réalisées en 2006 alors que 35 autres sont prévues en 2007 ;
- poursuite du programme *Une Commune, une Crèche*, en partenariat avec la Ligue marocaine de Protection de l'Enfance, le Ministère de l'Intérieur, le Secrétariat d'Etat chargé de la Formation professionnelle, le Ministère des Habous et des Affaires islamiques et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation des Cadres ;
- renforcement du programme de crèches mené par l'Entraide nationale ;
- poursuite des projets concernant l'amélioration des conditions de vie des quartiers défavorisés dans les sites de Sidi Taïbi, El Karia, Laâyada ;
- poursuite de l'action de prévention de la déscolarisation et de l'opération de soutien scolaire : *Solidarité avec les écoliers nécessiteux* au profit de plus de 200.000 élèves (convention pluriannuelle, années scolaires 2004-2007), en partenariat avec la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, la Fondation Mohammed VI pour la Promotion des œuvres sociales de l'Education et de la Formation, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur,

de la Formation des Cadres et de la Recherche scientifique ainsi que des associations ;

- amélioration de l'accès aux soins médicaux par la réédition des opérations de solidarité (caravanes médicosociales, réseau médical de solidarité...), en partenariat avec le Ministère de la Santé, le corps médical privé et les collectivités locales.

5. Développement des activités génératrices de revenu (AGR)

- Elaboration, dans le cadre du Comité de pilotage de l'INDH, d'une stratégie de promotion et de dynamisation des AGR visant :
 - l'amélioration de la qualité et du design des produits
 - l'aide à la commercialisation et à l'accès aux marchés
 - l'accès au financement
- Poursuite des programmes pluriannuels de l'Agence de Développement social : projet arganaire en partenariat avec l'Union européenne, tourisme rural avec l'Agence française de Développement (AFD)
- Capitalisation et diffusion des expériences réussies, notamment au moyen du programme télévisé *Bâtisseurs d'espoir*, du programme radiophonique et du site web.
- Constitution d'une banque de projets AGR.
- Fonds régionaux de Promotion de l'Emploi :
 - Fonds régional de Promotion de l'Emploi (FREPE) dans la région de Marrakech Tensift Al Haouz, en partenariat avec l'Agence de Développement social, le Conseil de la région, la wilaya et le PNUD.
 - Mise en œuvre de l'Initiative pour la Promotion de l'Emploi et le Développement (IPED) dans les provinces du Sud, en partenariat avec l'Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des provinces du Sud du Royaume, le Conseil régional, les Conseils provinciaux et le PNUD.
- Développement de nouveaux créneaux d'activités génératrices de revenu en vue de leur généralisation :
 - création de coopératives de diplômés chômeurs dans les métiers du travail social,
 - développement du projet "village touristique" à Al Haouz, Essaouira, Béni Mellal, Arbaoua, en partenariat avec le Ministère du Tourisme, l'Agence de Développement social et les collectivités locales concernées,
 - création de 1 000 micro-entreprises de publiophonie mobile dans le monde rural (téléboutiques mobiles), en partenariat avec le secteur privé,
 - projet d'agriculture "bio" à Dar Bouazza,
 - création de coopératives de plantation de cactus en partenariat avec l'Agence pour la Promotion et le Développement économique et social des provinces du Sud du Royaume et les Conseils provinciaux de Guelmim et Tan Tan.
- Contribution au projet de la lutte contre la désertification et lutte contre la pauvreté par le sauvegarde et la valorisation des Oasis de Guelmim-Assa-Tata, en partenariat avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire et l'Agence de Développement des Provinces du Sud et les Collectivités locales.

6. Prévention de l'exclusion et renforcement du lien social

Cet axe d'intervention comporte 6 actions :

- **Programme d'animation et de renforcement du lien social.** Dans sa première phase, ce nouveau programme mené avec l'Entraide Nationale sera développé au niveau de 125 quartiers cibles de l'INDH et du réseau *Dar Al Mouwaten*. Il comporte, à partir d'une évaluation des besoins de la population, des actions variées, d'animation socioculturelle
- Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de généralisation de la *Maîtrise d'ouvrage social* aux sites du programme *Villes sans bidonvilles*, en partenariat avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, des départements concernés et de l'Agence de Développement social.
- Renforcement du programme d'apprentissage et de formation qualifiante des jeunes au niveau des 888 centres de l'Entraide nationale.
- Poursuite du programme d'insertion, alphabétisation, formation (PIAFI) de 2 000 jeunes sans qualification, en partenariat avec le Secrétariat d'Etat chargé de la Formation professionnelle, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Alphabétisation et le Ministère de l'Education nationale.
- Initiation du projet d'information-formation à travers l'utilisation des TIC au profit des populations défavorisées : projet-pilote au niveau d'Essaouira visant 10 000 ménages équipés en ordinateurs sur 5 ans (2 000 ordinateurs par an), en partenariat avec la Fondation espagnole Bip-Bip, l'association Essaouira-Mogador et le Conseil de la ville.
- Contribution aux programmes "salles de cinéma et centre multimédia" pour zones défavorisées, en partenariat avec le secteur privé et les collectivités locales (création de 50 centres en 2006).

7. Lutte contre la précarité et protection des groupes sociaux fragiles

- Poursuite du programme de mise à niveau des 597 institutions de bienfaisance par l'Entraide nationale :
 - aménagement, équipement, gestion, encadrement ;
 - exploitation de l'audit des 250 centres en 2005 et lancement de l'audit des 250 autres centres ;
 - préparation du décret d'application de la loi 14/05.
- Programme de lutte contre la mendicité :
 - lutte contre la mendicité professionnelle exploitant les enfants et les personnes handicapées par l'application de la loi et l'insertion socioprofessionnelle des mendiants ;
 - poursuite du programme à Casablanca et Rabat et élargissement à Tanger, Marrakech et Agadir ;

8. Renforcement des capacités managériales des structures du Pôle social

- Application de la nouvelle approche budgétaire de globalisation des crédits
- Mise en place du système d'information et de gestion du Ministère
- Renforcement des capacités de l'Agence de Développement social (création de 6 nouvelles coordinations)
- Modernisation et renforcement des capacités de l'Entraide nationale
- Renforcement des capacités managériales des cadres du Ministère

PLAN D'ACTION 2006 : ASPECTS BUDGETAIRES

Axes d'intervention pour 2006	Budget alloué en DH au titre de l'exercice 2006
1. Renforcement des capacités et appui institutionnel	18 334 000,00
2. Formation des travailleurs sociaux	3 910 000,00
3. Ingénierie sociale	500 000,00
4. Élargissement de l'accès aux infrastructures et aux services sociaux	78 100 000,00
5. Activités génératrices de revenus	26 000 000,00
6. Prévention de l'exclusion et renforcement du lien social	108 149 642,00
7. Lutte contre la précarité et protection des groupes sociaux fragiles	7 000 000,00
8. Renforcement des capacités du Pôle social	13 250 000,00
9. Opérations diverses	3 758 000,00
Total	259 001 642,00

C. ACTIONS MAJEURES A CONDUIRE EN 2007

La plupart des axes d'intervention, des actions menées par les structures du Ministère et des projets et programmes soutenus ou menés en partenariat par le Ministère ayant un caractère pluriannuel seront poursuivis et renforcés au cours de l'année 2007.

Le plan d'action 2006 comportant, du reste, pour certaines rubriques des tranches de réalisation 2006 et 2007. C'est le cas notamment des programmes d'audit et de réhabilitation des établissements de protection sociale (bienfaisance), des programmes d'extension des infrastructures (*Dar Al Mouwaten*), des établissements de l'Entraide nationale et coordinations régionales de l'Agence de Développement social.

Toutefois un accent particulier continuera à être porté en 2007 sur les efforts en matière de renforcement du capital social, de formation au travail social et de développement de l'ingénierie sociale, notamment en matière d'évaluation.

ACTIONS MAJEURES EN 2007

-
1. Renforcement des capacités des acteurs locaux du développement et appui institutionnel
 2. Formation des travailleurs sociaux
 3. Développement de l'ingénierie sociale
 4. Elargissement de l'accès aux infrastructures et aux services sociaux
 5. Développement des activités génératrices des revenus (AGR)
 6. Prévention de l'exclusion et renforcement du lien social
 7. Lutte contre la précarité et protection des groupes sociaux fragiles
-

III. PERSPECTIVES A MOYEN TERME

Les actions et chantiers structurants à lancer au-delà de l'année 2007 se profilent de façon beaucoup plus nette en raison de la clarté de la vision apportée par l'INDH. La première étape de cette initiative ayant pour horizon 2006-2010, il s'agira de réunir toutes les conditions, exercice après exercice, pour la réussite et la pérennité des résultats de ce "chantier de règne, ouvert en permanence".

Le Ministère, pour ce qui le concerne, mettra en œuvre des actions institutionnelles et concrètes structurantes en faveur des travailleurs sociaux et du renforcement des capacités des ressources humaines de l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement local. De même qu'il mettra en place les outils et les méthodes de l'ingénierie sociale et de l'évaluation, et qu'il s'efforcera de développer le traitement, l'analyse et la recherche en matière d'information sociale.

Les nouveaux métiers sociaux constituant un important gisement d'emplois pour l'avenir et la maîtrise de l'ingénierie et de l'information sociale étant indispensables à l'efficacité des interventions de développement social et humain, le Ministère a érigé en créneaux prioritaires les actions suivantes :

- renforcement des capacités des acteurs locaux en vue d'une meilleure gouvernance ;
- renforcement du schéma national de formation des travailleurs sociaux, activation des filières d'enseignement spécifiques et des profils de carrière ;
- renforcement de l'ingénierie, modernisation et innovation des instruments de la boîte à outils du développement social ;
- maîtrise de l'information utile dans les domaines du développement social et du développement humain, notamment au moyen de l'Observatoire social et du partenariat synergique institutionnel et privé.

Le Ministère du développement Social, de la Famille et de la Solidarité continuera, parallèlement aux actions structurantes de son intervention sectorielle, à développer les axes d'intervention classiques du développement social et les différentes actions qu'ils comportent, en les innovant et en les améliorant, moyennant l'audit et l'évaluation systématiques, ce qui permettra de coupler les bénéfices des interventions et des actions matérielles aux bénéfices immatériels qui favorisent la cohésion sociale, le renforcement du lien social et du capital social.
